

ORPHELINAT COSTE

Association
Siège social : 365 Chemin Combe des Oiseaux
30900 NIMES
SIREN 775 911 639

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

TALENZ ARES AUDIT

26, boulevard St Roch | BP 278 | 84011 Avignon Cedex 1
Tél. : 04 32 73 67 30 | avignon@talenz-audit.fr

www.talenz-audit.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'association ORPHELINAT COSTE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ORPHELINAT COSTE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant la mise en œuvre de l'ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers qui introduit plusieurs modifications :

- Les postes de transferts de charges sont supprimés. Les opérations précédemment affectées dans ces comptes sont désormais comptabilisées en produits de refacturation, en produits d'indemnité d'assurance ou en déduction des charges qu'ils compensent, selon la nature de l'opération.
- L'utilisation des comptes de produits et charges exceptionnels est strictement limitée aux opérations liées à un " évènement majeur et inhabituel ".

L'application du règlement ANC n°2022-06 n'a eu aucun impact significatif sur les postes du bilan et du compte de résultat de l'exercice 2025.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- présentation d'ensemble des comptes : les informations présentées dans l'annexe contribuent de manière satisfaisante à la présentation d'une image fidèle de l'association au 31 décembre 2025 ;
- principes comptables suivis : rappelés dans l'annexe, nous avons pu apprécier leur caractère approprié ainsi qu'une correcte application.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A la date d'établissement de notre rapport, le rapport de gestion et les documents adressés aux membres de l'association ne nous ont pas été communiqués.

En conséquence nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ORPHELINAT COSTE ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nîmes, le 9 juin 2026.

TALENZ ARES AUDIT
Commissaire aux Comptes

Johan AZALBERT
Commissaire aux Comptes
Représentant la société

Signé par Johan Azalbert
Le 9 juin 2026



doc_xMd
tx_xy1JLAV04A7A

BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	6 048	2 601	3 447	4 657
Autres immobilisations incorporelles	37 371	34 233	3 138	6 738
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	739 569		739 569	730 561
Constructions	3 637 079	1 672 701	1 964 378	2 019 680
Installations techniques, matériel et outillage	486 849	220 031	266 818	257 424
Autres immobilisations corporelles	438 714	278 074	160 640	110 310
Immo. corp. en cours, avances et acomptes				
BIENS RECUS PAR LEGS / DONATIONS POUR CESSION				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations et créances rattachées	297 000		297 000	297 000
Autres immobilisations financières	267 407		267 407	247 340
<u>TOTAL I</u>	<u>5 910 037</u>	<u>2 207 640</u>	<u>3 702 397</u>	<u>3 673 709</u>
<u>ACTIF CIRCULANT</u>				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (B & S)				
Marchandises				
CREANCES				
Usagers et comptes rattachés	274 070		274 070	320 197
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	912 992		912 992	441 299
Charges constatées d'avance	53 513		53 513	20 355
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	2 211 116		2 211 116	1 921 049
Disponibilités	1 284 401		1 284 401	1 599 349
<u>TOTAL II</u>	<u>4 736 093</u>		<u>4 736 093</u>	<u>4 302 250</u>
<u>COMPTES DE REGULARISATION</u>				
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion - Actif				
<u>TOTAL III</u>				
TOTAL DE L'ACTIF	10 646 130	2 207 640	8 438 490	7 975 959

COMMISSARIAT AUX COMPTES
TALENZARES
AUDIT
Cour d'Appel de Nîmes

BILAN PASSIF

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	80 184	80 184
Fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves activités SMS gestion contrôlée	1 313 480	1 303 386
Autres réserves		
Report à nouveau des activités sociales médico sociales	1 353 609	941 771
Report à nouveau propre	1 633 100	1 566 305
Résultat de l'exercice	262 681	488 727
SITUATION NETTE	4 643 054	4 380 374
Fonds propres consommables		
Subvention d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées	667 535	604 033
<u>TOTAL I</u>	<u>5 310 590</u>	<u>4 984 407</u>
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs et donations		
Fonds dédiés	102 837	167 300
<u>TOTAL II</u>	<u>102 837</u>	<u>167 300</u>
PROVISIONS		
Provisions pour risques	130 248	82 825
Provisions pour charges		
<u>TOTAL III</u>	<u>130 248</u>	<u>82 825</u>
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (Titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 408 573	1 410 653
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	179 442	201 140
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	1 239 450	1 073 148
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	17 712	
Autres dettes	49 638	56 486
Produits constatés d'avance		
<u>TOTAL IV</u>	<u>2 894 816</u>	<u>2 741 426</u>
COMPTES DE REGULARISATION		
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL DU PASSIF	8 438 490	7 975 959

COMPTE DE RESULTAT

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	Simple : Variation en valeur
Cotisations	325	275	50
Ventes de Biens et services	2 363 146	2 282 873	80 272
Production stockée			
Production immobilisée			
Concours publics et subventions	8 356 233	7 319 417	1 036 816
Ressources liées à la générosité du public	8 337	8 815	-478
Contributions financières		160 000	-160 000
Reprises amortissements, dépréciations et provisions	81 201	26 234	54 967
Utilisation des fonds dédiés	64 464	2 454	62 010
Autres produits	34 058	13 900	20 158
Produits d'exploitation	10 907 763	9 813 967	1 093 795
Achats de marchandises			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières			
Variation de stock de matières premières			
Autres achats et charges externes	2 832 265	2 463 722	368 542
Aides financières			
Impôts et taxes	541 876	463 937	77 939
Salaires et Traitements	4 362 130	3 869 803	492 327
Charges sociales	1 932 443	1 714 639	217 804
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	292 127	229 970	62 157
Dotations aux provisions	128 624	82 825	45 799
Report en fonds dédiés		159 754	-159 754
Autres charges	529 618	402 493	127 125
Charges d'exploitation	10 619 083	9 387 142	1 231 941
RESULTAT D'EXPLOITATION	288 680	426 826	-138 146
Produits financiers	95 338	82 903	12 435
Charges financières	36 612	9 300	27 312
Résultat financier	58 725	73 602	-14 877
RESULTAT COURANT	347 405	500 428	-153 023
Produits exceptionnels	11	11 750	-11 739
Charges exceptionnelles	63 513	13 727	49 786
Résultat exceptionnel	-63 502	-1 977	-61 525
Participation des salariés			
Impôts sur les sociétés	21 223	9 724	11 499
EXCEDENT OU DEFICIT	262 681	488 727	-226 047
Contributions volontaires en nature			
Charges des contributions volontaires en nature			

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

- Règles et méthodes comptables
- Analyse des résultats
- Résultats administratifs
- Analyse des reports à nouveau
- Tableau des immobilisations
- Tableau des amortissements
- Tableau des fonds propres
- Tableau des réserves et provisions
- Valeurs mobilières de placement
- Suivi des fonds dédiés
- Etat des créances et dettes
- Produits à recevoir
- Charges à payer
- Charges et produits constatés d'avance
- Charges et produits exceptionnels
- Engagements financiers
- Dettes garanties par des sûretés réelles
- Tableau du personnel
- Concours publics et subventions
- Honoraires de commissariat aux comptes

REGLES ET METHODES COMPTABLES

1/ Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en œuvre

Description de l'objet social de l'entité

L'association Coste, créée en 1867, est reconnue d'utilité publique. Elle est l'héritière d'une œuvre fondée par le consistoire de l'église réformée de Nîmes, le 16/11/1870. Son objet social est le suivant : « L'association a pour but d'accueillir, d'héberger, d'accompagner, de soigner toute personne présentant pour quelque raison que ce soit des difficultés d'adaptation sociale. » Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social.

Cet objet social a été décliné dans un projet associatif, finalisé au premier trimestre 2024.

Description de la nature et du périmètre des activités ou des missions sociales réalisées

L'association Coste gère, pour le Département du Gard :

- Une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS), la MECS COSTE, établissement social, qui accompagne des enfants, adolescents, jeunes majeurs ainsi que leurs familles au titre de la protection de l'Enfance.

Elle dispose d'une capacité de 92 places (27 internat, 10 accueil de jour et 55 SAPMN).

- Un "lot" SAPMN de 7 places, une extension d'activité de 20 places (18 SAPMN et 2 internat), et un service de visites en présence d'un tiers (IRIS) de 52 places, tous expérimentaux complètent cette offre de service.

- Un dispositif territorial de la MECS COLIBRIS, portée par le CPEAGL de 8 places en internat.

- Un service expérimental d'accompagnement de Mineurs Non Accompagnés et de jeunes majeurs étrangers de 14 à 21 ans, d'une capacité de 66 places (TERA 30). qui est transformé en Etablissement par autorisation Départementale pour 15 ans à compter de la mi année 2025 avec 80 places d'accueil de mineur MNA/JME de 12 à 18 ans.

Par ailleurs, l'association COSTE a récemment obtenu un agrément pour l'accueil et l'accompagnement de 100 Mineurs non accompagnés et jeunes majeurs étrangers de 6 à 21 ans pour le compte du Département de l'Hérault (TERA 34). Le service TERA34 a été ouvert le 01/01/2024.

Enfin, l'association COSTE a fait le choix depuis 2021 de développer de nouvelles actions associatives, à partir de ces expériences thérapeutiques. Elle propose ainsi des actions de soins à tout public (travail thérapeutique de réseau, Psychoboxe et thérapie familiale), ainsi que des actions de formations pour des professionnels du secteur social, sanitaire et médico-social par son centre de formation en développement.

Description des moyens mis en œuvre

Les MECS COSTE et COLIBRIS, ainsi que le service TERA dépendent du Conseil Départemental du Gard, à qui les enfants sont confiés.

TERA 34 est un établissement autorisé par le Conseil Départemental de l'Hérault.

Le Pôle thérapeutique est géré par l'association.

L'association salarie pour ses différentes missions 140 professionnels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

2/ Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception du 4/
- Indépendance des exercices

3/ L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires et frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Immobilisations incorporelles	1 à 5 ans
- Agencements et aménagements des terrains	5 ans
- Constructions (composants)	7 à 80 ans
- Agencements et aménagements des constructions	3 à 15 ans
- Matériel et outillage	3 à 10 ans
- Matériel de transport	5 à 7 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans
- Mobilier	3 à 10 ans

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions réglementées

Le tableau des réserves et provisions décrit, le cas échéant, l'état de ces provisions.

Subventions d'investissement

Le tableau des subventions d'investissement décrit, le cas échéant, l'obtention de nouvelles subventions, les quotes-parts de ces subventions d'investissement virées au résultat, et la diminution des subventions.

Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

4/ Changement de méthode comptable

La première application du règlement ANC n°2022-06 constitue un changement de méthode comptable. L'association applique une méthode prospective, le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés.

En application de l'obligation prévue par le nouveau règlement, les changements induits sont les suivants :

- Les postes de transferts de charges sont supprimés. Les opérations précédemment affectées dans ces comptes sont désormais comptabilisées en produits de refacturation, en produits d'indemnité d'assurance ou en déduction des charges qu'ils compensent, selon la nature de l'opération.

- L'utilisation des comptes de produits et charges exceptionnels est strictement limitée aux opérations liées à un " évènement majeur et inhabituel ".

Comparatif difficile sur certains comptes.

5/ Il a été fait application des dispositions particulières résultant :

- de l'arrêté du 12 Novembre 2008 relatif aux instructions budgétaires et comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant de l'article R.314-1 du code de l'action sociale et des familles ainsi qu'aux associations et fondations gestionnaires relevant de l'article R.314-81 du même code.

- du règlement n° 2014-03 de l'A.N.C. (Autorité des Normes Comptables) du 5 Juin 2014 relatif au plan comptable général.

- du règlement n° 2018-06 de l'A.N.C. (Autorité des Normes Comptables) du 5 Décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

- du règlement n° 2019-04 de l'A.N.C. (Autorité des Normes Comptables) du 8 Novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes de droit privé à but non lucratif.

- du règlement n°2022-06 de l'A.N.C. (Autorité des Normes Comptables) du 4 Novembre 2022 modifiant le règlement n°2014-03 de l'ANC du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

- de l'arrêté du 27 Décembre 2024 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles.

Gestion contrôlée : Présentation

6/ Résultats de la gestion contrôlée

Les résultats et les reports à nouveau de la gestion contrôlée dont le détail est fourni en annexe, figurent temporairement dans les fonds propres dans l'attente de l'affectation définitive par les organismes financeurs.

Engagements en matière de retraite

7/ Les engagements en matière d'indemnités de départ en retraite sont valorisés selon la méthode des droits proratisés temporis majorés des charges sociales. Il a été retenu un taux de progression de 3%, un taux d'actualisation de 3,96%, une rotation lente du turn-over et un âge moyen de départ à la retraite de 64 ans.

Les engagements en matière d'indemnités de départ en retraite sont valorisés en annexe des comptes de l'entité.

ANALYSE DES RESULTATS

ACTIVITES ASSOCIATIVES	GESTION PROPRE		GESTION CONTRÔLÉE	
	EXCEDENTS	DEFICITS	EXCEDENTS	DEFICITS
GESTION PROPRE	48 703,82			
TERA	165 895,62			
UPPAF CAMARGUE				11 166,39
M.E.C.S.				138 065,99
TERA 34			197 313,48	
TOTAUX	214 599,44		197 313,48	149 232,38

RESULTATS ADMINISTRATIFS

GESTION CONTRÔLÉE ETABLISSEMENTS SOCIAUX MEDICO-SOCIAUX	RESULTAT COMPTABLE	REPRISE ANTERIEUR	CHARGES AVEC PRISE EN COMPTE DIFFEREE	RESULTAT ADMINISTRATIF
M.E.C.S.	-138 065,99	133 377,94	72 147,02	67 458,97
UPPAF CAMARGUE	-11 166,39		14 826,64	3 660,25
TERA 34	197 313,48		45 093,70	242 407,18
TOTAUX	48 081,10	133 377,94	132 067,36	313 526,40

ANALYSE DES REPORTS A NOUVEAU

ACTIVITES ASSOCIATIVES	GESTION PROPRE		GESTION CONTRÔLÉE	
	REPORTS EXCEDENTAIRES	REPORTS DEFICITAIRES	REPORTS EXCEDENTAIRES	REPORTS DEFICITAIRES
<u>R.A.N. GESTION PROPRE</u> GESTION PROPRE ASSOCIATION TERA M.N.A.	574 254,58 542 447,45			
<u>R.A.N. COLIBRIS</u>		1 941,78		
<u>R.A.N. M.E.C.S</u> REPORT A NOUVEAU REPRISE EXCEDENTS AFFECTES MESURES EXPL. EXCEDENT 2023 EN ATTENTE EXCEDENT 2024 EN ATTENTE EXCEDENTS AFFECTES AUX DEPARTS EN RETRAITE	518 339,66		133 377,94 4 279,83 518 976,53 407 419,23	
<u>R.A.N. UPPAF CAMARGUE</u> EXCEDENT 2021 EN ATTENTE EXCEDENT 2022 EN ATTENTE EXCEDENT 2023 EN ATTENTE EXCEDENT 2024 EN ATTENTE			43 481,64 145 507,80 95 593,96 46 176,58	
P.C.D. CONGES PAYES				41 204,23
TOTAUX	1 635 041,69	1 941,78	1 394 813,51	41 204,23

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Virement poste à poste	Valeur brute fin exercice
Frais d'établissement	6 048,00				6 048,00
Autres immobilisations incorporelles	37 370,71				37 370,71
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES	43 418,71				43 418,71
Terrains	730 560,91	9 008,52			739 569,43
Constructions sur sol propre	2 705 847,80	51 048,28			2 756 896,08
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements des constructions	811 906,48	68 276,41			880 182,89
Install. techniques, Matériel et outillage	412 472,35	77 553,16	3 176,64		486 848,87
Install. générales, agencements divers					
Matériel de transport	219 779,27	67 138,00	10 887,40		276 029,87
Matériel de bureau et informatique	118 063,70	27 723,97			145 787,67
Mobilier	16 896,56				16 896,56
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	5 015 527,07	300 748,34	14 064,04		5 302 211,37
Participations et créances rattachées	297 000,00				297 000,00
Autres titres immobilisés	170 846,03	2 362,62			173 208,65
Prêts et autres immob. financières	76 493,83	29 115,17	11 410,56		94 198,44
TOTAL IMMOB. FINANCIERES	544 339,86	31 477,79	11 410,56		564 407,09
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	5 603 285,64	332 226,13	25 474,60		5 910 037,17

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTIES	Amortissements début exercice	Augmentations	Diminutions	Virement poste à poste	Amortissements fin exercice
Frais d'établissement	1 391,04	1 209,60			2 600,64
Autres immobilisations incorporelles	30 632,93	3 600,00			34 232,93
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES	32 023,97	4 809,60			36 833,57
Aménagement terrains					
Constructions sur sol propre	1 055 764,90	118 471,15			1 174 236,05
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements des constructions	442 309,71	56 155,58			498 465,29
Install. techniques, Matériel et outillage	155 048,61	68 158,88	3 176,64		220 030,85
Install. générales, agencements divers					
Matériel de transport	147 097,29	26 887,58	10 887,40		163 097,47
Matériel de bureau et informatique	80 806,48	17 343,02			98 149,50
Mobilier	16 525,83	301,52			16 827,35
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	1 897 552,82	287 317,73	14 064,04		2 170 806,51
TOTAL AMORTISSEMENTS	1 929 576,79	292 127,33	14 064,04		2 207 640,08

TABLEAU DES FONDS PROPRES

NATURE	Montant début exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	80 184,24				80 184,24
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves gestion propre					
Réserves gestion contrôlée	1 303 386,19		10 094,12		1 313 480,31
Report à nouveau gestion propre	1 566 305,18	66 794,73			1 633 099,91
Report à nouveau gestion contrôlée	941 770,86	421 932,54	133 377,94	143 472,06	1 353 609,28
<i>Excédent ou déficit de l'exercice</i>					
Gestion propre	66 794,73	-66 794,73	214 599,44		214 599,44
Gestion contrôlée	421 932,54	-421 932,54	48 081,10		48 081,10
SITUATION NETTE	4 380 373,74		406 152,60	143 472,06	4 643 054,28
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	604 033,44		63 512,84	11,00	667 535,28
TOTAL FONDS PROPRES	4 984 407,18		469 665,44	143 483,06	5 310 589,56

TABLEAU DES RESERVES ET PROVISIONS

NATURE DES RESERVES ET PROVISIONS	Montant début exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant fin d'exercice
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves gestion contrôlée :				
- Investissement	256 976,28	10 094,12		267 070,40
- Trésorerie	649 842,33			649 842,33
- Compensation des déficits	270 022,58			270 022,58
- Compensation des amortissements	126 545,00			126 545,00
Autres réserves				
TOTAL RESERVES	1 303 386,19	10 094,12		1 313 480,31
Couverture du B.F.R.				
Renouvellement des immobilisations				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées	604 033,44	63 512,84	11,00	667 535,28
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	604 033,44	63 512,84	11,00	667 535,28
Provisions pour litiges	76 479,24		76 479,24	
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour rémunérations des personnes handicapées (E.S.A.T.)				
Provisions pour départ retraite				
Provisions pour grosses réparations				
Autres provisions pour risques et charges	6 345,69	128 624,00	4 721,69	130 248,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	82 824,93	128 624,00	81 200,93	130 248,00
Dépréciation :				
- Immobilisations incorporelles				
- Immobilisations corporelles				
- Immobilisations financières				
- Stocks et en-cours				
- Comptes clients et usagers				
- Autres				
TOTAL DEPRECIATION				
TOTAL PROVISIONS	686 858,37	192 136,84	81 211,93	797 783,28

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT AU BILAN				
NATURE DES TITRES	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Valeur brute fin exercice
COMPTE A TERME N°69967	69 967,00			69 967,00
COMPTE A TERME N°51545	51 545,00			51 545,00
COMPTE A TERME N°37500	37 500,00			37 500,00
C.COOP - PARTS SOCIALES A ET B	39 329,75	9 577,00		48 906,75
BPMED PARTS SOCIALES		16 000,00		16 000,00
COMPTE A TERME - ASSO. GPA	300 000,00			300 000,00
COMPTE A TERME MECS	400 000,00		400 000,00	0,00
COMPTE A TERME MECS		400 000,00		400 000,00
COMPTE A TERME MECS	1 000 000,00			1 000 000,00
COMPTE A TERME TERA 34		250 000,00		250 000,00
TOTAL DES VALEURS MOBILIERES	1 898 341,75	675 577,00	400 000,00	2 173 918,75

PLUS ET MOINS VALUES LATENTES				
NATURE DES TITRES	Valeur brute fin exercice	Valeur revente fin exercice	Plus-value latente	Moins-value latente
COMPTE A TERME N°69967	69 967,00	69 967,00	0,00	0,00
COMPTE A TERME N°51545	51 545,00	51 545,00	0,00	0,00
COMPTE A TERME N°37500	37 500,00	37 500,00	0,00	0,00
C.COOP - PARTS SOCIALES A ET B	48 906,75	48 906,75	0,00	0,00
BPMED PARTS SOCIALES	16 000,00	16 000,00	0,00	0,00
COMPTE A TERME - ASSO. GPA	300 000,00	300 000,00	0,00	0,00
COMPTE A TERME MECS	0,00	0,00	0,00	0,00
COMPTE A TERME MECS	400 000,00	400 000,00	0,00	0,00
COMPTE A TERME MECS	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00
COMPTE A TERME TERA 34	250 000,00	250 000,00	0,00	0,00
PLUS ET MOINS VALUES LATENTES	2 173 918,75	2 173 918,75	0,00	0,00

PLUS ET MOINS VALUES DE L'EXERCICE				
NATURE DES TITRES	Plus-values de l'exercice	Moins-values de l'exercice	Dotation aux provisions	Reprise de provisions
TOTAL DES CHARGES ET PRODUITS DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00

SUIVI DES FONDS DEDIES

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS DEDIES	Montant initial	Montant début exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Solde à la clôture de l'exercice	
					Montant global	Non utilisé (1)
		A	B	C	D=A+B-C	
<u>Contributions financières autorités de tarification</u>						
Sous-total :						
<u>Subventions d'exploitation</u>						
Sous-total :						
<u>Contributions financières d'autres organismes</u>						
FONDATION DE FRANCE	10 000,00	7 546,40		7 546,40		
"SANTE MENTALE DES EXILES"						
CONVENTION AESIO	160 000,00	159 754,00	102 836,77	159 754,00	102 836,77	
Sous-total :	170 000,00	167 300,40	102 836,77	167 300,40	102 836,77	
<u>Ressources liées à la générosité du public</u>						
Sous-total :						
Total	170 000,00	167 300,40	102 836,77	167 300,40	102 836,77	

(1) dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ETAT DES CREANCES ET DETTES

CREANCES		Montant brut	DEGRE DE LIQUIDITE DE L'ACTIF		
			A 1 an au plus	A plus d' 1 an	A plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations					
Prêts (1)					
Autres immobilisations financières		94 198,44		94 198,44	
Débiteurs et comptes rattachés		274 069,64	274 069,64		
Autres créances		912 992,45	912 992,45		
Charges constatées d'avance		53 513,15	53 434,85	78,30	
TOTAL CREANCES		1 334 773,68	1 240 496,94	94 276,74	
(1)	Prêts accordés en cours d'exercice				
	Remboursements obtenus en cours d'exercice				
DETTES		Montant brut	DEGRE D'EXIGIBILITE DU PASSIF		
			A 1 an au plus	A plus d' 1 an	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires (1)					
Emprunts (1) et dettes étab. de crédit (2)		1 408 573,32	93 611,03	368 585,16	946 377,13
Emprunts et dettes financières diverses (1)					
Fournisseurs et comptes rattachés		179 442,09	179 442,09		
Dettes fiscales et sociales		1 239 450,12	1 239 450,12		
Dettes s/immobilisations et comptes rattachés		17 712,03	17 712,03		
Autres dettes		49 638,17	49 638,17		
Produits constatés d'avance					
TOTAL DETTES		2 894 815,73	1 579 853,44	368 585,16	946 377,13
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		90 000,00		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice		89 935,76		
(2)	Dont à 2 ans au maximum à l'origine				
	Dont à plus de 2 ans à l'origine		1 408 573,32		

PRODUITS A RECEVOIR

MONTANTS DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

1. Créances rattachées à des participations	
2. Autres immobilisations	
3. Créances usagers et comptes rattachés	2 341,75
4. Autres créances	27 829,01
5. Valeurs mobilières de placement	37 197,62
6. Disponibilités	23 675,21
TOTAL	91 043,59

CHARGES A PAYER

MONTANTS DES CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

1. Emprunts obligataires	
2. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 509,19
3. Concours bancaires	
4. Emprunts et dettes financières diverses	
5. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 022,27
6. Dettes fiscales et sociales	700 710,28
7. Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
8. Autres dettes	
TOTAL	723 241,74

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

NATURE DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	
1. Charges d'exploitation	53 513,15
2. Charges financières	
3. Charges exceptionnelles	
TOTAL	53 513,15
NATURE DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	
4. Produits d'exploitation	
5. Produits financiers	
6. Produits exceptionnels	
TOTAL	

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

NATURE DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	
Dotations aux amortissements et provisions	63 512,84
TOTAL	63 512,84
NATURE DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	
Reprises sur provisions	11,00
TOTAL	11,00
<u>ELEMENTS SIGNIFICATIFS</u>	
<u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>	
DOT. PROV. REGL. PLUS VALUE / IMMOB.	4 552,00
DOT. PROV. REGL. PRODUITS FINANCIERS	58 960,84
<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>	
REP. PROV. REGL. PRODUITS FINANCIERS	11,00

ENGAGEMENTS FINANCIERS

NATURE DES ENGAGEMENTS DONNES	
. Effets escomptés non échus	
. Avals et cautions donnés	
. Autres engagements donnés	
- Hypothèque sur ensemble immobilier "Castanet"	138 000,00
- Privilège de preteur de deniers sur ensemble immobilier "Castanet"	380 000,00
- Privilège de preteur de deniers pour "Villa Redessan"	407 000,00
- Redevances de crédit-bail	
- Engagements en matière de retraite	390 389,00
TOTAL	1 315 389,00

NATURE DES ENGAGEMENTS RECUS	
. Plafonds de découverts autorisés	
. Avals et cautions reçus	
. Autres engagements reçus	
- Biens reçus en crédit-bail	
TOTAL	

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

POSTES CONCERNES	MONTANT GARANTI
. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	515 110,17
. Emprunts et dettes financières divers	
. Autres dettes	
TOTAL	515 110,17

TABLEAU DU PERSONNEL

[illegible]

CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS

NATURE DES CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS	MONTANT
. Concours publics À la charge de l'Assurance maladie À la charge de l'État À la charge du Département À la charge des Caisses d'Allocations Familiales À la charge d'autres financeurs	9 166,64 8 079 760,97
. Subventions d'exploitation Union Européenne État Région Département Collectivités territoriales Établissements publics à caractère administratif Établissements publics à caractère industriel et commercial Ville	267 305,00
. Subventions d'investissement Union Européenne État Région Département Collectivités territoriales Établissements publics à caractère administratif Établissements publics à caractère industriel et commercial Ville	
TOTAL	8 356 232,61

HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

	CONTRÔLE LEGAL DES COMPTES	S.A.C.C.	TOTAL
.Honoraires T.T.C. au 31/12/2025	10 743,80		10 743,80
TOTAL	10 743,80		10 743,80